

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour la réfection de trottoirs sur la Ville de Nouméa

P.J. : 1 projet de délibération

Afin de favoriser et de sécuriser les cheminements piétons mais également de prendre en compte les diverses demandes des administrés, l'exécutif municipal a élaboré en 2007, un programme de réfection et de revêtement des trottoirs de la Ville, doublant ainsi le montant des crédits d'investissement inscrits pour la réalisation de ces travaux.

Par cet effort budgétaire, l'exécutif a souhaité marquer sa volonté de poursuivre son effort dans l'aménagement de la voirie tout en tenant compte du volet de déplacement du nouveau Plan d'Urbanisme Directeur.

Une analyse multicritère tenant compte de la fréquentation des piétons, de la présence de commerces, d'installations sportives ou d'équipements scolaires a fait ressortir plusieurs zones nécessitant des travaux :

- rue Roger Gervolino entre le rond-point de Magenta et la rue de l'Atalai ;
- rue Henri Gaspard entre la rue Edouard Pentecost et le rond-point de l'Eau Vive ;
- rue Georges Lèques devant l'église en prolongement du trottoir de l'école Serge Laigle ;
- rue Louis Flize le long du lycée Auguste Escoffier ;
- rue Jacques Iékawé entre les rues de Castellane et Paul Bloc ;
- boulevard Extérieur face au Centre d'Art ;
- rue du Commandant Rivière, le long de l'école Ernest Risbec.

Ces travaux d'une durée estimée à 4 mois, devraient débiter au cours du 4^{ème} trimestre de l'année 2008 et consistent à revêtir les trottoirs existants en béton et à créer localement des trottoirs par bordurage.

Le montant de ces dépenses est inscrit au budget primitif 2008 de la Ville.

Il est donc proposé au conseil municipal d'habilité le Maire à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été retenu pour la commission d'appel d'offres pour la réfection de trottoirs sur la Ville de Nouméa.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 juillet 2008

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le mardi 12 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Eliette COGNARD
		Gaël YANNO	M.	Steeve NEWLAND
	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU	Mme	Maryse BRIATTE
	MM.	Michel VITTORI	Mme	Maraéa NEA
		Jean-Claude BRIAULT	M.	Mikaélé SEA
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	Mme	Tiaré LE GOFF
	Mme	Francine BEYNEY	M.	Bill YAMAMOTO
	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Sonia LAGARDE
DATE DE CONVOCAION	MM.	Jean-Claude DOUDOUTE	M.	Christophe CHEVILLON
05.08.2008		Gérard VIGNES	Mme	Jacqueline BERNUT
	Mme	Christiane TERRIER	M.	Frédéric DE GRESLAN
	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI	Mme	Kareen CORNAILLE
	Mme	Virginie RUFFENACH	MM.	Jean VANMAI
DATE D'AFFICHAGE	MM.	Laurent CASSIER		Jean-Pierre DELRIEU
06.08.2008		Luc DEVILLERS	Mme	Michèle LEURS
	Mme	Christine POELLABAUER	M.	Atolomako Marco PULUIUVEA
	MM.	Jean-Robert MONNIER	Mme	Nicole FURIC
		Kanyan Marc CASE	Mme	Pascale DALY
	Mlle	Sabrina KUMAR	M.	Michel CROMBEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Gloria OUTU
	Mme	Pascale CERTA	M.	David TEVAN
	Mme	Marguerite KATEA	Mme	Lola LOMONT
	Mme	Mireille LEVY		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme	Malia MAUGATEAU	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
		M.	Philippe CASSIER	M.	Eric ESCHEMBRENNER
		Mme	Sylvie GRANDJEAN	Mme	Marie-Laure LAFLEUR
Nombre de présents	: 45	M.	Karl-Stephan VIANNENC		
Nombre de votants (4 procurations)	: 49				

SORTIE DE :

M. Charles ERIC

Mademoiselle Sabrina KUMAR a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2008/969

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la réfection de trottoirs sur la Ville de Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2008

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2007/1465 du 20 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2008/79 du 15 juillet 2008,

La Commission de la Voirie, de la Circulation et des Transports entendue en séance du 22 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire est autorisé à signer le marché d'appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour la réfection de trottoirs sur la Ville de Nouméa.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2008

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (D.V.)	-	1
AFFICHAGE	-	1